



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)  
14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

**Comité Syndical du mardi 14 mars 2023 à 18 heures 00**  
**Salle du conseil municipal – Mairie de Mondeville**  
**Procès-Verbal**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 14 mars dans la salle du conseil municipal de la mairie de Mondeville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

**Etaient présents** : Catherine AUBERT, Pascale BOURSIN, Hélène BURGAT, Damien DE WINTER, Didier FLAUST, Catherine GODARD, Jean-Marie GUILLEMIN, Joël JEANNE, Guy LECOEUR, Gérard LENEVEU, Didier LIZORET, Marie-France MOLLET, Fabienne MOREL, Fabrice PINTHIER, Florence REVEL BREE, Serge RICCI, Olivier VELASQUEZ.

**Absents excusés avec pouvoir** : Stéphanie BLANCHEMAIN (pouvoir à M. LECOEUR), Nadine LEFEVRE-PROKOP (pouvoir à M. PINTHIER), Josiane MALLET (pouvoir à M. RICCI), Marc POTTIER (pouvoir à Mme BURGAT).

**Absents excusés sans pouvoir** : Aurélie BARRE-RIBET, Georgette BENOIST, Dominique MASSA, Isabelle PIERRE.

**Secrétaire de séance** : Fabrice PINTHIER

*Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.*

- Débat d'orientation budgétaire
- Approbation du programme d'investissements courants pour 2023
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation de la piscine de Colombelles
- Approbation des tarifs des piscines et du conservatoire pour la rentrée 2023
- Modification de la composition des commissions Sport et Culture
- Questions diverses.

**1- Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur GUILLEMIN présente le rapport du Débat d'orientation budgétaire annexé au présent procès-verbal.

**Résultats de l'exercice 2022**

**Section de fonctionnement :**

	2022	Pour mémoire 2021
Recettes	3 425 773,21 €	2 674 473,14 €
Dépenses	3 246 127,78 €	2 591 589,79 €
Résultat de l'exercice	<b>179 645,73 €</b>	82 883,35 €

<b>Report de l'exercice N-1 (002)</b>	345 944,21 €	263 060,86 €
<b>Affectation N-1 (1068)</b>	213 809,57 €	131 586,70 €
<b>Résultat à affecter dans le cadre du BP 2023</b>	<b>311 780,37 €</b>	<b>345 944,21 €</b>

### Section d'investissement :

	<b>2022</b>	<b>Pour mémoire 2021</b>
<b>Recettes</b>	687 438,23 €	157 773,80 €
<b>Dépenses</b>	662 765,57 €	255 844,50 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>24 672,66 €</b>	<b>- 98 070,70 €</b>
<b>Report de l'exercice N-1 (001)</b>	- 211 934,60 €	-113 863,90 €
<b>Résultat d'investiss cumulé</b>	-187 261,94	-211 934,60 €

### **Conclusion**

Une grande vigilance reste de rigueur, notamment pour rétablir la capacité d'autofinancement du SIVOM, dans le contexte de l'investissement projeté mais également pour garantir un fonctionnement courant serein.

Après rappel à l'ordre des trésoreries sur l'obsolescence et le manque de clarté des délibérations qui organisaient la participation des communes au budget du SIVOM, une discussion doit être engagée selon les propositions suivantes :

- Etablir le budget du SIVOM plus tôt, pour donner une réelle visibilité aux communes sur leur engagement financier de l'année ;
- Calculer le montant des participations en fonction des besoins réels du SIVOM, après arbitrage sur les projets en débat d'orientation budgétaire ;
- Réviser en 2023 les clés de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement, pour une meilleure lisibilité.

Cette révision devra faire l'objet d'une délibération du SIVOM et de délibérations concordantes des communes et devra être assortie des conventions SIVOM-communes.

Le SIVOM pourra donc repartir sur de bonnes bases juridiques et financières et se consacrer à la réalisation du programme de travaux engagé et à la construction du projet d'établissement du conservatoire, en toute sérénité.

Monsieur LENEVEU regrette de n'avoir pas été mis au courant de la volonté de Colombelles de sortir du service commun informatique. Il se demande comment Giberville, Cuverville et le SIVOM vont s'organiser. D'autant que l'agent actuellement chargé de l'informatique au SIVOM va être embauché par Colombelles.

Il est précisé que cette question a bien été abordée lors du comité syndical du 19 décembre.  
 Il a été demandé à l'agent en charge du service de faire un état des besoins des communes restantes et de mener à bien avant son départ du SIVOM les projets structurants des communes.

Au sujet des prévisions budgétaires, Madame BURGAT réaffirme la nécessité de sécuriser le budget 2023 pour ne plus avoir de problèmes de trésorerie. Il est indispensable de raisonner sur les besoins réels du SIVOM et non sur des chiffres figés d'année en année comme c'était le cas depuis longtemps. La ligne de trésorerie contractée en février a donné un peu d'oxygène mais ne suffira pas. Il faut que les communes trouvent un accord sur les modalités de financement du SIVOM et notamment la révision des clés de répartition des dépenses.

La proposition qui est faite, dans l'urgence, est de prendre des délibérations concordantes pour 2023 sur la base des anciennes clés de répartitions (qui seront définies dans les délibérations concordantes et dans les conventions à finaliser au plus vite).

Le SIVOM s'engageant pour 2024 dans une réflexion sur la révision de ces clés de répartition.

La simulation qui sera proposée au comité des maires du 16 mars est la suivante :

Commune	BP 2022	Supplément 2022	Total 2022	Total 2023
Colombelles	530 224,14	26 202,00	556 426,14	579 619,33
Cormelles	405 006,39	18645,00	423 651,39	458 372,65
Cuverville	114 554,71	8 547,00	123 101,71	131 029,09
Giberville	304 696,66	18 502,00	323 198,66	341 009,69
Mondeville	1 024 394,00	38 104,00*	1 062 498,10	1 139 969,25
<b>Total</b>	<b>2 378 876,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>2 488 876,00</b>	<b>2 650 000,00</b>

\*Mondeville a versé 60 000,00 euros supplémentaires, en lien avec la vente des ateliers.

Madame AUBERT souhaite que la solidarité entre les territoires reste un des principes retenus.

Monsieur LENEVEU indique que l'idée de travailler tôt dans l'année civile sur le budget du SIVOM est une bonne idée pour que les communes puissent avoir une meilleure visibilité sur les engagements nécessaires.

Le projet d'établissement du conservatoire va être réinterrogé à l'occasion du changement de direction. La priorité doit être, de l'avis de tous, donnée aux scolaires.

## **2- Programme d'investissements courants.**

Monsieur GUILLEMIN présente les besoins d'investissements pour le conservatoire et la piscine de Mondeville.

### **Conservatoire**

	Total TTC	
Contrebasse taille 1/2	2 079,00	
Flûte traversière	1 990,00	
Claviers numériques (3)	1 500,00	
Licences MAO (4)	688,00	
Carillon	138,00	
Claves	47,00	
Aide maintien archet	109,00	
Banquettes piano (2)	1 400,00	
Caméra	600,00	
Tableau de musique	235,00	
Housses	1000,00	
		<b>9 786,00</b>
Technique		
Spots	2 064,00	
Chariot de manutention	1 080,00	<b>3 144,00</b>
Système fermeture	9 702,00	<b>9 702,00</b>
Colombelles		
<b>Total conservatoire</b>	<b>22 632,00</b>	

<b>Piscine Mondeville</b>		
Cuve chlore	3 101,14	<b>3 101,14</b>
<b>Total investissements courants</b>	<b>25 733,14</b>	

Le programme est approuvé à l'unanimité et sera inscrit au budget primitif 2023.

**3- Demande de subvention auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation de la piscine de Colombelles**

Monsieur GUILLEMIN précise que cette délibération a déjà été prise mais qu'il s'agit de remettre à jour le tableau de financement en tenant compte des critères d'éligibilité précis de l'Etat. Egalement en demandant non plus une subvention de 30% mais de 40%, le maximum possible. Le comité à l'unanimité approuve cette nouvelle demande.

**4- Approbation des tarifs des piscines et du conservatoire pour la rentrée 2023.**

Il est proposé à l'assemblée, pour atténuer les effets de l'inflation, d'augmenter de 6% tous les tarifs du SIVOM.

Le comité, à l'unanimité approuve cette augmentation applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**5- Modification de la composition des commissions Sport et Culture**

Madame BURGAT rappelle la démission de Madame Aude LE CAM (Cormelles le Royal) membre de la commission Sport.

Madame Pascale BOURSIN a été désignée conseillère auprès du SIVOM par la commune de Cormelles le Royal en remplacement de Madame LE CAM.

Madame BOURSIN a fait part de sa candidature pour intégrer les commissions Sport et Culture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame BOURSIN comme membre des deux commissions Sport et Culture.

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance

Fabrice PINTHIER




La Présidente  
Hélène BURGAT

TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - ANNEE 2023/2024

SIVOM

ENFANT	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 384,99 €	385 € à 720,99 €	721 € à 984,99 €	985 € à 1 539,99 €	1 540 € à 1 694,99 €	sup. à 1694,99 €
<b>JARDIN MUSICAL - EVEIL et INITIATION DANSE</b>							
1er enfant		75 €	111 €	134 €	172 €	223 €	252 €
2ème enfant et plus (- 25 %)		56 €	84 €	101 €	129 €	167 €	190 €
<b>INSTRUMENT/CHANT, FM incluse</b> (donne accès : JM, Danse et pratiques collectives (Big band, orchestres,ensembles, choeurs, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		149 €	224 €	269 €	350 €	453 €	500 €
2ème enfant (- 25 %)		112 €	167 €	202 €	263 €	339 €	375 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		83 €	123 €	148 €	193 €	249 €	276 €
<b>DANSE</b>							
1er enfant		121 €	178 €	215 €	278 €	364 €	399 €
2ème enfant (- 25 %)		91 €	134 €	161 €	209 €	272 €	299 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		67 €	98 €	119 €	153 €	200 €	219 €
<b>ATELIERS collectifs :</b>							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (condition : à partir de 13 ans ou classe de 4ème) et/ou							
- ATELIERS COLLECTIF THEMATIQUE (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier : demi-tarif)							
<b>PARCOURS DECOUVERTE MUSICALE</b> (location instrument incluse) (condition : à partir du CE1, découverte de 5 pratiques musicales sur l'année scolaire)							
<b>PARCOURS DECOUVERTE DANSE</b> (condition : à partir du CE1, découverte des 3 danses sur l'année scolaire : classique, contemporaine, jazz)							
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> (Big band, orchestres,ensembles, musique de chambre et choeurs) <b>et/ou</b> <b>FORMATION MUSICALE</b>							
70 €							
ADULTE	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 384,99 €	385 € à 720,99 €	721 € à 984,99 €	985 € à 1 539,99 €	1 540 € à 1 694,99 €	sup. à 1694,99 €
<b>INSTRUMENT/CHANT, FM incluse</b> (donne accès : danse, culture musicale et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
<b>ATELIERS collectifs :</b>							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (adultes/adolescents) et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) et/ou							
- TECHNIQUE VOCALE POUR CHORISTES (condition : être inscrit dans une chorale) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier et plus : demi-tarif)							
<b>DANSE</b>							
1 cours : 251 € / 2 cours : 420 €							
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre) <b>FORMATION MUSICALE</b>							
1 discipline collective : 70 € 2 ou 3 disciplines collectives au choix : 142 €							

HORS SIVOM

ENFANT	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 384,99 €	385 € à 720,99 €	721 € à 984,99 €	985 € à 1 539,99 €	1 540 € à 1 694,99 €	sup. à 1694,99 €
<b>EVEIL et INITIATION DANSE</b>							
1er enfant		126 €	192 €	230 €	298 €	381 €	435 €
2ème enfant et plus (- 25 %)		94 €	144 €	173 €	224 €	285 €	326 €
<b>INSTRUMENT/CHANT, FM incluse</b> (donne accès : JM, Danse et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, choeurs, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
1er enfant		264 €	381 €	466 €	599 €	778 €	862 €
2ème enfant (- 25 %)		198 €	285 €	350 €	449 €	584 €	647 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		145 €	209 €	257 €	330 €	428 €	474 €
<b>DANSE</b>							
1er enfant		212 €	304 €	375 €	479 €	624 €	692 €
2ème enfant (- 25 %)		159 €	228 €	282 €	359 €	469 €	519 €
3ème enfant et plus (- 45 %)		117 €	167 €	207 €	264 €	343 €	381 €
<b>ATELIERS collectifs :</b>							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (condition : à partir de 13 ans ou classe de 4ème) et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier : demi-tarif)							
<b>PARCOURS DECOUVERTE MUSICALE</b> (location instrument incluse) (condition : à partir du CE1, découverte de 5 pratiques musicales sur l'année scolaire)							
<b>PARCOURS DECOUVERTE DANSE</b> (condition : à partir du CE1, découverte des 3 danses sur l'anne scolaire : classique, contemporaine, jazz)							
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> (Big band, orchestres,ensembles, musique de chambre et choeurs) <b>et/ou</b> <b>FORMATION MUSICALE</b>							
99 €							

ADULTE	QUOTIENT FAMILIAL	De 0 € à 384,99 €	385 € à 720,99 €	721 € à 984,99 €	985 € à 1 539,99 €	1 540 € à 1 694,99 €	sup. à 1694,99 €
<b>INSTRUMENT/CHANT, FM incluse</b> (donne accès : danse, culture musicale et pratiques collectives (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre) Demi-tarif sur la 2ème discipline individuelle, par élève							
<b>ATELIERS collectifs :</b>							
- MAO (Musique Assistée par Ordinateur) (adultes/adolescents) et/ou							
- ORALITE/IMPROVISATION (condition : 3 ans de pratique instrumentale) (adultes/adolescents) et/ou							
- TECHNIQUE VOCALE POUR CHORISTES (condition : être inscrit dans une chorale) (- Demi-tarif si l'élève est inscrit en instrument, chant ou danse - 1 atelier : plein tarif ; 2ème atelier et plus : demi-tarif)							
<b>DANSE</b>							
1 cours : 364 € / 2 cours : 599 €							
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> (Big band, orchestres, ensembles, musique de chambre) <b>FORMATION MUSICALE</b>							
1 discipline collective : 99 € 2 ou 3 disciplines collectives au choix : 197 €							

Inscription dans plusieurs disciplines collectives - sauf ateliers : application du tarif le plus élevé

Plusieurs inscriptions enfants : le contrat est établi en prenant le plus âgé en premier.

Calcul du quotient : Avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020)  
Quotient = Revenu fiscal de référence / 12 x nombre de parts fiscales

LOCATION INSTRUMENT SIVOM et HORS SIVOM	
Initiation (jusqu'au CP inclus)	85 €
1ère année (à partir du cycle I-1 pour les enfants)	96 €
2ème année	107 €
3ème année	121 €
4ème année	143 €
5ème année	172 €

COURS ELEVES ISSUS DE STRUCTURES ADAPTEES	74,00 €
---	---------

## TARIFS DES PISCINES POUR L'ANNEE 2023/2024

<b>ENTREES</b>	
<b>Gratuit pour les - de 4 ans</b>	
Entrée individuelle Enfants de 4 ans à 17 ans	2,10 €
Entrée individuelle Adultes à partir de 18 ans	2,50 €
Entrée individuelle Étudiants, Familles nombreuses, Chômeurs, Handicapés*	2,10 €
Entrée groupe Enfants (à partir de 10 personnes)	1,30 €
Entrée groupe Adultes (à partir de 10 personnes)	2,10 €
Entrée Visiteurs	2,10 €
<b>CARTES</b>	
Cartes 10 entrées individuelles Enfants	14,00 €
Cartes 10 entrées Adultes	22,30 €
Cartes 10 entrées Etudiants, familles nombreuses, Chômeurs, Handicapés*	14,00 €
<b>LECONS</b>	
Leçon de natation individuelle "Habitants du SIVOM"	9,30 €
Leçon de natation individuelle "Habitants EXTERIEURS"	11,80 €
<b>STAGES DE NATATION COLLECTIFS / 4 séances</b>	
Stage de natation "Habitants du SIVOM"	23,80 €
Stage de natation "Habitants EXTERIEURS"	27,30 €
<b>STAGES DE NATATION COLLECTIFS / 3 séances</b>	
Stage de natation "Habitants du SIVOM"	17,90 €
Stage de natation "Habitants EXTERIEURS"	20,50 €
<b>Animation / carte valable 1 an à compter de la date d'achat pour une seule activité et sur l'une des deux piscines</b>	
Carte 10 séances "Habitants du SIVOM"	63,50 €
Carte 10 séances "Habitants EXTERIEURS"	86,60 €
Carte 5 séances "Habitants du SIVOM"	31,70 €
Carte 5 séances "Habitants EXTERIEURS"	43,20 €
Animation ponctuelle SIVOM	6,40 €
Animation ponctuelle hors SIVOM	8,60 €
<b>5% de remise sur le renouvellement d'une carte d'animations</b>	
Carte 10 séances "Habitants du SIVOM"	60,40 €
Carte 10 séances "Habitants EXTERIEURS"	82,20 €
Carte 5 séances "Habitants du SIVOM"	30,20 €
Carte 5 séances "Habitants EXTERIEURS"	41,20 €
Obtention d'un brevet de natation (entrée piscine non comprise)	3,80 €
<b>*sur présentation d'un justificatif</b>	

Créneau avec enseignement pour les écoles et collèges hors SIVOM	
Piscine de Mondeville	70,60 €
Piscine de Colombelles	92,30 €
Mise à disposition ponctuelle des piscines	
Tarif horaire	43,80 €
1/2 journée (4h00 maximum)	170,90 €
Journée (plus de 4h00)	341,90 €